



HAL
open science

**Révolte et désobéissance dans la France du premier
XVIIe siècle. L'exemple du marquis de La Case,
huguenot saintongeais, face aux guerres de Rohan, en
1625**

Adrien Aracil

► **To cite this version:**

Adrien Aracil. Révolte et désobéissance dans la France du premier XVIIe siècle. L'exemple du marquis de La Case, huguenot saintongeais, face aux guerres de Rohan, en 1625. *Revue historique*, 2020, 1 (693), pp.167-191. hal-03969478

HAL Id: hal-03969478

<https://hal.science/hal-03969478>

Submitted on 2 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Révolte et désobéissance dans la France du premier XVII^e siècle. L'exemple du marquis de La Case, huguenot saintongeais, face aux guerres de Rohan, en 1625.

Pour de nombreux historiens de l'époque moderne, en particulier du premier XVII^e siècle, l'idée d'un lien automatique entre croissance de l'État, obéissance au souverain et absolutisme a fait long feu. Si la capacité du souverain à mobiliser efficacement un appareil militaire de plus en plus vaste et à le projeter sur des théâtres d'opération variés représente un fondement central de la domination monarchique, et en premier lieu dans le domaine idéologique¹, de plus en plus de spécialistes considèrent qu'il ne s'agit plus d'une cause suffisante pour envisager l'avènement d'un État moderne centralisé parvenant à assurer le maintien de la souveraineté sur un territoire². Ainsi, si la victoire impériale de la Montagne Blanche en 1620 fut perçue comme l'occasion d'opérer la recatholicisation de la Bohême désirée depuis les années 1580, celle-ci est désormais moins comprise comme le fruit d'une politique absolutiste que comme celui d'une collaboration de Ferdinand II avec les pouvoirs traditionnels qu'étaient les seigneurs locaux, les représentants des villes, ou l'Église et les grands seigneurs catholiques rétablis dans leurs droits³. C'est moins sur la question de l'opposition à l'accroissement de l'État, que sur celle du consentement au pouvoir que se penche l'historiographie récente : l'imposition de la souveraineté se pense désormais non plus comme uniment venue d'en haut, mais comme le fruit d'une collaboration, qui témoigne de la persistance des systèmes sociaux et des normes antérieurs et d'une capacité des acteurs à négocier les limites des pouvoirs monarchiques⁴.

Dans un tel contexte, l'analyse des cultures et des idéologies politiques prend un sens renouvelé : dans la mesure où l'accroissement de la technocratie étatique au XVII^e siècle n'est plus suffisant pour expliquer le maintien de l'autorité monarchique dans la société d'Ancien Régime, l'idéologie est l'un des moyens déployés par les souverains pour obtenir le consentement, l'acceptation, ou tout du moins l'obéissance de leurs sujets⁵. Denis Crouzet souligne que l'analyse des événements politiques, et de façon plus générale des actions qui relèvent d'une obéissance des individus au pouvoir est indissociable d'une interrogation sur les aspects qui relèvent de son « fonctionnement socio-symbolique ». Il existe pour les acteurs politiques des actions qui appartiennent au « champ du possible de l'imaginaire » et d'autres au « champ du culturellement impossible⁶ » ; il s'agit alors d'analyser le rapport que le

¹ Pour la France, voir John Lynn, *Giant of the Grand Siècle. The French Army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2000.

² Jean-Frédéric Schaub, « La notion d'État moderne est-elle utile ? Remarques sur les blocages de la démarche comparatiste en histoire », *Cahiers du monde russe*, vol. 46, 2005/1-2, pp. 51-64.

³ Olivier Chaline et Nicolas Richard, « Les deux royaumes en Bohême », *XVII^e siècle*, n°250, 2011/1, pp. 3-18, ici pp. 6-7.

⁴ Héloïse Hermant, « Introduction. Le Pouvoir contourné. Réflexion sur l'institutionnalisation et la cohésion des sociétés modernes », in Héloïse Hermant (dir.), *Le Pouvoir contourné. Infléchir et subvertir l'autorité à l'âge moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2015, pp. 7-41.

⁵ Jean-Frédéric Schaub, « Conclusions. Entre pratiques de domination et exercice de l'autorité, comprendre l'obéissance : l'Ancien Régime », in David Chauu et Séverin Duc (dir.), *La Domination comme expérience européenne et américaine (XVI^e-XVII^e siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2019, pp. 271-283, ici p. 282.

⁶ Denis Crouzet, « Introduction » à Denis Crouzet (dir.), « L'État comme fonctionnement socio-symbolique », numéro spécial d'*Histoire, Économie & Société*, n°17/3, 1998, pp. 339-340.

souverain, mais aussi l'ensemble des acteurs politiques, au moment de mener une action, ou de réagir à un ordre, entretiennent avec cet imaginaire. Dans ce cadre, de la même façon que l'opposition est à même de créer, dans la société d'Ancien Régime, de la norme institutionnelle, les acteurs peuvent faire évoluer les contours de cet imaginaire de l'obéissance et de la domination qui structure symboliquement et socialement leurs actions. Dans la France du XVII^e siècle, Arlette Jouanna souligne par exemple que l'acceptation du pouvoir absolu est passée par une mise en sourdine des idéologies nobiliaires du pouvoir partagé auxquelles s'est substituée l'élaboration d'une idéologie de l'obéissance au souverain⁷. Katia Béguin a rappelé que ce mouvement ne s'était pas mené sans que les grandes familles y trouvent leur intérêt et la possibilité de maintenir leur clientèle⁸.

C'est au cœur de ce déplacement de la frontière entre le « possible de l'imaginaire » et le « culturellement impossible » que nous voudrions situer notre réflexion. Pour cela, nous souhaiterions nous arrêter sur un document qui interroge le regard à porter sur un épisode de révolte. Le *Verbal de Monsieur Le Marquis de la Case sur les affaires de Montauban et mouuemens de 1625* est un récit d'une soixantaine de feuillets où Jean-Jacques de Pons, marquis de La Case depuis 1618, huguenot héritier d'une maison implantée en Saintonge et en Guyenne, raconte les raisons pour lesquelles, après avoir contribué à assurer pendant trois mois, entre le 12 mars et le 15 juin 1625, l'implantation du chef du parti protestant, le duc de Rohan, à Montauban, il a décidé de partir à Toulouse pour rentrer dans l'obéissance au roi.

À notre connaissance, cette source n'a jamais été étudiée dans le détail⁹. Elle s'inscrit dans une démarche caractéristique de la culture nobiliaire qui consiste à assortir sa contestation de l'autorité royale d'un écrit destiné à formuler les causes et des contours de celle-ci, ce qui relève, comme l'a montré Arlette Jouanna, d'un véritable rituel de la révolte, au même titre que les actions plus concrètes comme la prise d'armes¹⁰. Rédigé à la première personne, sans doute dans les mois qui suivent le retour de La Case au loyalisme, il s'inscrit non seulement dans une démarche apologétique¹¹, mais a aussi une valeur identitaire qui le relie à son appartenance au second ordre¹². À première vue, le marquis, hobereau de province, représentant de cette noblesse seconde qui est historiquement au cœur de l'appareil militaire huguenot, s'inscrit largement dans la culture politique du « devoir de révolte », qui ne voit celle-ci que comme un prolongement du conseil dû au roi par les nobles, et ne représente son entrée à Montauban dès les débuts de la seconde guerre de Rohan, en tant qu'action politique, que comme une forme suprême d'obéissance¹³.

Mais ce document comporte plusieurs singularités. En premier lieu, il est l'œuvre d'un membre du parti huguenot, nom donné à la structure politico-militaire qui se donne pour but de défendre les intérêts de la Cause réformée¹⁴. Il condense, en quelques pages, l'ensemble

⁷ Arlette Jouanna, *Le Prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014.

⁸ Katia Béguin, *Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.

⁹ Émile et Eugène Haag (*La France Protestante, ou Vies des protestants qui se sont fait un nom dans l'histoire...*, Paris, J. Cherbuliez, 1846-1859, t. 8, pp. 292-293) paraphrasent le *Verbal* pour leur notice sur La Case ; Brian Sandberg y fait brièvement référence dans *Warrior Pursuits. Noble Culture and Civil Conflict in Early Modern France*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2010, pp. 154, 179-182.

¹⁰ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, pp. 368-369.

¹¹ Sur la question du rôle des écrits mémoriels pensés comme des moyens de réagencer le passé dans une optique d'auto-défense, voir Éric Méchoulan, *Le Livre avalé. De la littérature entre mémoire et culture*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, chap. II ; Mathieu Lemoine, *La Faveur et la Gloire. Le maréchal de Bassompierre mémorialiste*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2012.

¹² Brian Sandberg, *Warrior Pursuits*, op. cit., pp. 189-190.

¹³ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte*, op. cit., pp. 9-10.

¹⁴ Sur le parti huguenot, voir Hugues Daussy, *Le Parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Genève, Droz, 2014.

des préoccupations qui touchent les réformés français en cette seconde guerre de Rohan, à un moment où l'appartenance au parti est de moins en moins évidente. La guerre de 1625-1626, même si elle est la plus courte, constitue un moment charnière dans l'histoire politique des protestants français¹⁵. Après une première prise d'armes, en 1621-1622, marquée par l'intransigeance de l'assemblée de La Rochelle, plusieurs sièges, dont celui de Montauban (qui tient en échec les armées royales) et celui de Montpellier, le roi charge Rohan d'organiser la mise en place concrète de la paix, signée à Montpellier le 18 octobre 1622. Mais le roi se sert de ce biais, semble-t-il, pour le discréditer, puisque ses promesses ne sont pas tenues et que la parole du duc est explicitement négligée par Louis XIII¹⁶. Il est même emprisonné quelques jours par le gouverneur de Montpellier, Valençay. C'est alors que Rohan et son frère, Soubise, déclenchent une nouvelle prise d'armes qui commence le 17 janvier 1625 avec l'attaque du port du Blavet. Mais, contrairement à 1621, la prise d'armes n'est plus aussi évidente pour les cités protestantes : les élites, urbaines en particulier, refusent de s'inscrire en porte-à-faux avec la volonté royale et de risquer l'affaiblissement de leur ville, et des piliers de l'appareil militaire huguenot, comme Nîmes, Castres et Montauban, commencent à faire de grandes difficultés pour se déclarer aux côtés du duc¹⁷. Une figure comme La Case, qui a choisi l'obéissance au roi, est alors accusé de trahir la Cause ; cela explique sans doute que l'un des objets de son apologie ne réside pas tant dans la justification de sa participation au soulèvement que dans la compatibilité de son retour à l'obéissance au roi avec sa participation à la défense de la foi protestante.

En outre, la stratégie adoptée pour mener son apologie fait de ce document ce qu'il est commun d'appeler, à la suite de Christian Jouhaud et des chercheurs du Groupe de Recherches Interdisciplinaire en Histoire du Littéraire, une « action d'écriture », une action au sein de laquelle la rédaction et la diffusion d'un écrit ont des conséquences, en l'occurrence politiques¹⁸. La cible de son propos est ici Rohan : La Case construit son écrit comme un dévoilement de ses pratiques politiques. Il y présente l'action du duc non comme motivée par le service des Églises, mais comme une rébellion, une aventure personnelle guidée par son ambition, voire son *hubris*, par opposition à la sienne qui aurait été tout du long vertueuse. Ainsi, il jette une lumière crue sur des pratiques que Rohan passe sous silence dans ses *Mémoires*, se contentant de dire que l'entrée de Montauban dans la rébellion en 1625 survient « après de grandes résistances¹⁹ ».

Mais un tel jeu sur les représentations de la révolte a une importance dans le contexte de l'action d'écriture ; en effet, Christian Jouhaud considère que l'une des caractéristiques de ce type d'action est que l'énonciateur du propos modèle le public destiné à accueillir son écrit²⁰. Or ici, le public élaboré n'est pas très clair. Il semble en premier lieu que le destinataire du

¹⁵ Pour une histoire des soulèvements des années 1620, voir Pierre et Solange Deyon, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée*, Paris, Perrin, 2000, pp. 73-121 ; Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France, XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, Fayard, 2012, chap. VI.

¹⁶ Par exemple sur la question de la chambre de l'édit du Languedoc : BNF, ms. fr. 4102, « Lettre du Roy au Duc de Rohan, pour luy deffendre son entremise sur l'execution de l'edit de paix », Saint-Germain-en-Laye, 13 juillet 1623, f° 97 v°.

¹⁷ Sur ces questions, voir Pierre-Jean Souriac, « Choix confessionnel et engagement partisan. Le cas de Castres durant les guerres de Rohan (1620-1629) », in Bruno Dumons et Bernard Hours, *Ville et Religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle. La Cité réenchantee*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010, pp. 325-343 ; Philippe Chareyre, « La théorie du pouvoir d'Anne de Rulman (1582-1632) d'après les "Mémoires adressées aux esprits pacifiques du Languedoc", un inédit de 1630 », in Marie-Madeleine Fragonard et Michel Peronnet (dir.), « *Tout pouvoir vient de Dieu...* » (*St. Paul. Rm XIII 2*), *Actes du VII^e colloque Jean Boisset*, Montpellier, Sauramps, 1992, pp. 218-242.

¹⁸ GRIHL, *Écriture et action. Une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, pp. 9-17.

¹⁹ Henri de Rohan, *Mémoires du duc de Rohan...*, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XVIII (éd. C.-B. Petitot), Paris, Foucault, 1822, p. 255.

²⁰ Christian Jouhaud, *Mazarinades. La Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, pp. 237-241.

Verbal soit un coreligionnaire, en raison du grand nombre de références religieuses qui s'y trouvent disséminées et de la nécessité de La Case de justifier son engagement. Mais le destin du *Verbal*, qui resta sous forme manuscrite, mais se retrouva dans plusieurs compilations de documents destinés à faire l'histoire du royaume de France et de la religion réformée au XVII^e siècle²¹, laisse entendre qu'il a circulé au sommet de l'État et a joué un rôle dans la définition du regard porté sur les huguenots à cette époque. Sa présence dans une compilation de papiers d'Auguste Galland²², commissaire royal auprès des synodes nationaux des Églises réformées qui se tiennent entre 1623 et 1631 qui joue un rôle décisif dans l'établissement de la paix royale en Languedoc entre 1626 et 1631²³, s'explique peut-être par le fait que le récit a été rédigé à la demande du commissaire, ou tout du moins que celui-ci l'a recueilli rapidement après sa rédaction, ce qui suppose qu'il allait être employé contre le parti. La présence dans le *Verbal* de motifs que l'on retrouve dans d'autres écrits anti-rohanistes de cette période pourrait alimenter cette hypothèse²⁴.

Dans un tel contexte, il ne s'agit pas véritablement pour nous d'interroger les divergences d'intérêts entre La Case et Rohan au moment d'entrer en révolte²⁵, mais plutôt de revenir sur la façon dont l'écriture de la rébellion de Rohan par le marquis a eu des conséquences sur le regard politique porté sur les actions du duc, et plus généralement des membres du parti protestant. En mettant en scène un retour à l'obéissance, le *Verbal* se sert des représentations des pratiques de révolte, qu'il déforme et remodèle pour les mettre au service de son auto-défense²⁶. La Case propose alors une lecture de son engagement à Montauban, qui se fonde certes sur son attachement proclamé à la culture du « devoir de révolte », mais uniquement pour établir une distance entre celle-ci et l'action de Rohan, réduite à une simple désobéissance au roi²⁷. Or, en s'interrogeant les notions de service, ou d'obéissance au roi, ce récit d'une désobéissance, ou, plutôt, d'un retour à l'obéissance, porte en lui toute une interrogation sur la relation des nobles avec l'État et le roi ou, de manière plus générale, avec le pouvoir²⁸. Cet article s'interrogera sur les déplacements de la limite entre

²¹ Par exemple dans ceux des Loménie de Brienne, constitués au XVII^e siècle et qui donnent lieu à plusieurs copies (certes tardives), à la bibliothèque Mazarine, ms. 2611, f^o 130r^o *sq.*, ou à la Bibliothèque Nationale, nouv. acq. Fr. 23494, pp. 255-363.

²² BNF, ms. fr. 15823, f^o 17r^o-75r^o. Nous citerons cette version.

²³ Sur ce personnage, voir Dénes Harai, *Pour le « bien de l'État » et le « repos du public ». Auguste II Galland (1572-1637), conseiller d'État et commissaire de Louis XIII aux synodes des Églises réformées de France*, Paris, Champion, 2012.

²⁴ Par exemple la comparaison de Rohan avec César, BNF, ms. fr. 15823, f^o 38r^o. Voir à ce sujet Adrien Aracil, « “Dieu permit que le Roy allast, vist, vinguist”. Réflexions sur l'usage politique d'une imitation de César par Henri de Rohan (années 1610-1630) », in Flora Champy et Caroline Labrune (dir.) « De l'Antiquité à la modernité politique : quelles médiations ? La réappropriation de l'Antiquité politique à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Littératures classiques* (à paraître en 2020).

²⁵ Les motivations de Rohan font d'ailleurs l'objet d'un débat, entre ceux qui défendent la sincérité de l'engagement du duc en faveur de la défense de la foi protestante (par exemple Pierre et Solange Deyon, *Henri de Rohan, op. cit.*, p. 67-70), et ceux qui lisent les soulèvements des années 1620 comme une version confessionnelle de la culture de l'honneur et de la révolte (par exemple Arlette Jouanna, *Le Prince absolu, op. cit.*, p. 127-130). Sur Rohan, voir aussi Jonathan Dewald, *Status, Power and Identity in Early Modern France. The Rohan Family, 1550-1715*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 2015.

²⁶ Brian Sandberg, « “ Se couvrant toujours... du nom du roi ”. Perceptions nobiliaires de la révolte dans le sud-ouest de la France, 1610-1635 », in Denis Crouzet (dir.), « L'État comme fonctionnement socio-symbolique », *op. cit.*, pp. 423-440.

²⁷ Sur le discrédit de plus en plus radical de la désobéissance dans le domaine politique dans la France du XVII^e siècle, voir Nicolas Le Roux, « Honneur et fidélité. Les dilemmes de l'obéissance nobiliaire au temps des troubles de religion », *Nouvelle Revue du XVI^e siècle*, n^o 22/1, 2004, pp. 127-146.

²⁸ Brian Sandberg, *Warrior Pursuits, op. cit.*, p. XXV. Sur le rapport entre pratique de l'écrit et réflexion politique, voir aussi Éric Méchoulan, « Action, fiction, faction. Le cas des frères Campion », in Malina Stefanovska et Adrien Paschoud (dir.), *Littérature et politique. Factions et dissidences de la Ligue à la Fronde*, Paris, Classiques Garnier, 2015, pp. 173-187.

révolte légitime et désobéissance dont témoigne un document comme le *Verbal*, et sur leurs enjeux, à un moment où les huguenots sont de plus en plus mis à la marge du corps politique,

PORTRAIT DE LA CASE EN NOBLE PROTESTANT.

Au fil de son écrit, La Case détaille les raisons qui l'ont conduit à entrer en révolte, dans une volonté de mettre en évidence tant son attachement au parti huguenot qu'à son identité nobiliaire. Sa volonté de rejoindre Rohan est justifiée, aux yeux du marquis, par la logique de l'organisation militaire du parti huguenot qui, si elle a quelques aspects spécifiques, repose encore largement sur sa dimension clientélaire et quasi féodale. La Case explique en effet qu'il se rapproche de Rohan à un moment où il a des affaires personnelles à régler devant la chambre de l'édit du Languedoc, mais qu'il ne sait pas si celle-ci est à Castres ou à Béziers²⁹ : cette notation situe l'événement en 1623, au moment où le duc, commissaire du roi pour l'exécution de l'édit en Languedoc, est, du fait de l'éminence de son rang, la principale figure politique huguenote dans la région³⁰. Rohan cherche à alors capter le contrôle de l'appareil politico-militaire du parti, à un moment où celui-ci est de plus en plus déprécié dans l'entourage royal. En venant d'une province extérieure pour occuper un poste éminent à Montauban, La Case est conscient qu'il s'inscrit pleinement dans la stratégie du duc qui consiste à imposer des fidèles dans les places fortes du réseau protestant³¹. Il voit également dans cette démarche un moyen de s'inscrire dans la clientèle de Rohan, afin de lui faire profiter de sa propre clientèle et de ses propres réseaux dans la région. En se plaçant en position intermédiaire entre les acteurs locaux et les figures politiques nationales, il espère exercer une influence politique à l'échelle régionale, s'inscrivant ainsi dans un de ces circuits de la faveur décrits par Sharon Kettering, au sein duquel Rohan serait un « courtier³² ».

L'ensemble du récit de La Case est ainsi construit comme une démonstration du fait que Rohan n'est pas digne d'être à la tête d'un réseau de cette envergure. Le *Verbal* souligne l'incapacité du duc à obéir à ses propres engagements, mais aussi à rétribuer ses fidèles comme ils le mériteraient.

Les trois mois passés par La Case à Montauban se justifiaient selon ses dires par son espérance de tirer de son engagement deux charges : celle de colonel de la cavalerie légère dans l'armée rohaniste, ou au moins la charge d'un « colloque » (ici, une partie de province synodale, qui désigne ici un département militaire régional dans l'armée levée à la demande du parti) d'une part ; d'autre part ce qu'il nomme « le département tel que l'auoit d'autrefois le Comte dorual³³ », c'est-à-dire le commandement militaire d'un des régiments de Montauban, le comte d'Orval ayant exercé cette charge lors du siège de 1621³⁴. La Case met en scène à la fois son empressement à servir, et son sens appuyé de la loyauté envers le duc : il raconte qu'il se précipita à Montauban, malgré les affaires familiales qui pouvaient le retenir en Saintonge, après avoir reçu, le 25 février 1625, une lettre d'un rohaniste, Sauzet, lui

²⁹ Pendant la guerre de 1621-1622, les magistrats catholiques de la chambre de Castres avaient cessé de siéger. À la fin de la guerre, pour sanctionner la ville, et parce que Rohan avait été nommé gouverneur de Castres, Uzès et Nîmes, le roi avait décidé de transférer la chambre dans une autre ville. Son choix se porte sur Béziers, où elle reprend ses séances en octobre 1623. Ce n'est qu'en 1632 que la chambre retourne à Castres. Voir BNF, ms. fr. 4102, f° cit., et Stéphane Capot, *Justice et Religion en Languedoc au temps de l'Édit de Nantes. La Chambre de l'Édit de Castres (1579-1679)*, Paris, École des Chartes, 1998, pp. 70-72.

³⁰ Brian Sandberg, *Warrior Pursuits, op. cit.*, p. 83.

³¹ Pierre-Jean Souriac, art. cit., pp. 335-338, et Jonathan Dewald, *Status, Power and Identity, op. cit.*, pp. 163-194.

³² Sharon Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986.

³³ BNF, ms. fr. 15823, f° 22v°.

³⁴ Henri de Rohan, *Mémoires, op. cit.*, p. 189 ; BNF, nouv. acq. fr. 7198, « Histoire du siège de Montauban fait l'an 1621 », f° 13r°. Orval avait aussi exercé la conduite des troupes des colloques de Rouergue et haut et bas Quercy, et dirigé le conseil de guerre de la ville pendant le siège, (*ibidem*, f° 8v°, 13v°).

indiquant que le duc l'attendait³⁵, et y arriva le 12 mars, alors que ni la ville ni La Rochelle ne s'étaient encore déclarées. Cet empressement se justifiait, selon ses mots, par sa volonté d'afficher sa fidélité au duc, dans l'espoir d'en tirer quelque chose (« m'estant déclaré des premiers pour seruir le party ainsi qu'il m'auoit mandé dautrefois qu'il feroit bonne consideration sur les premiers venus³⁶ »).

Cependant, une concurrence s'instaure dès l'arrivée de La Case à Montauban avec Saint-André de Montbrun, un proche du duc qui avait déjà œuvré à la défense de la ville en 1621³⁷, et que Rohan avait imposé comme gouverneur en 1622³⁸. La Case souligne alors la fourberie de Rohan, qui manœuvre pour ne pas tenir ses engagements : le marquis explique qu'il n'était resté à Montauban que parce qu'il avait encore espoir de convaincre le duc de lui donner la charge d'Orval, ce qu'il présente dans le *Verbal* comme une promesse, que contrarie la préférence de plus en plus affichée du duc à l'égard de Montbrun. Fin avril, après avoir s'être rendu à Castres pour rencontrer Rohan, qui lui promet « des chimères³⁹ », il décida de quitter Montauban, mais revint la nuit même en apprenant que la ville s'était déclarée, là encore dans l'espoir d'obtenir quelque chose de sa fidélité précoce⁴⁰. Il raconte qu'il alla jusqu'à participer à une sortie militaire effectuée par Montbrun, qui tient la ville en coupe réglée avec le soutien du menu peuple⁴¹. C'est alors qu'il apprit de Rohan qu'il n'aurait pas le commandement de la compagnie, mais seulement la direction de la cavalerie légère. Il espéra encore une charge de maréchal de camp ou un colloque, espoir confirmé par une lettre du duc datée du 22 mai, mais les lettres censées contenir sa commission n'arrivent jamais⁴². Il attendit encore la venue de Rohan en ville, prévue pour le 11 juin⁴³, mais toujours différée, et finit par quitter définitivement Montauban pour rejoindre Toulouse aux alentours du 15 juin 1625. Rohan est donc présenté comme inconstant, et s'il désobéit, c'est en premier lieu à ses propres engagements.

Mais afficher son attachement à l'engagement dans une clientèle et aux valeurs qui lui sont afférentes est une manière pour La Case de souligner l'honneur qui lui a jusque-là été conféré par l'appartenance au parti. Il présente ainsi cette recherche d'un « honorable employ⁴⁴ » comme une manière de perpétuer une pratique familiale qui consiste à s'engager dans le parti dans le but de participer aux affaires du royaume. Le souvenir de cette pratique est explicitement évoqué, puisque La Case rappelle que son grand-père, Pontus de Pons, avait détenu, sous le roi de Navarre, le futur Henri IV, « la lieutenance [...] non seulement dans le Quercy mais aussi au haut et bas languedoc Viuarets, Seuènes, Rouergues, Vellay, foix, Uzenaudan et pais audiacens⁴⁵ ». Quant à son père, Jacques de Pons, il n'est pas évoqué dans le texte, mais il s'est distingué pour son rôle dans les assemblées politiques protestantes entre 1595 et 1611. Lors de l'assemblée de Saumur, il fut désigné pour servir de député à la cour⁴⁶ avec quatre autres personnages, chargés de porter le cahier de l'assemblée au conseil et d'en obtenir une réponse. Il fut ensuite commissaire du roi en Guyenne⁴⁷, puis gouverneur de

³⁵ BNF, ms. fr. 15823, f° 21r°

³⁶ *Ibidem*, f° 22v°.

³⁷ Janine Garrisson, « La Reconquête Catholique (17^e siècle) », in Daniel Ligou (dir.), *Histoire de Montauban*, Toulouse, Privat, 1984, p. 141.

³⁸ Bibliothèque Mazarine, ms. 2613, f° 167v° (assemblée générale de La Rochelle, le 29 juillet 1622).

³⁹ BNF, ms. fr. 15823, f° 37r°.

⁴⁰ *Ibidem*, f° 44v°.

⁴¹ *Ibidem*, f° 53r°.

⁴² *Ibidem*, f° 62v°.

⁴³ *Ibidem*, f° 65v°.

⁴⁴ BNF, ms. fr. 15823, f° 19v°.

⁴⁵ BNF, ms. fr. 15823, f° 26r°.

⁴⁶ Bibliothèque Mazarine, ms. 2608, f° 129r° (assemblée générale de Saumur, le 22 juin 1611).

⁴⁷ Émile et Eugène Haag, *La France protestante, op. cit.*, pp. 292-293.

Castillon en 1616⁴⁸. On peut d'ailleurs noter que lors de l'assemblée de Saumur, un certain Pons, sans doute notre personnage, est employé, le 6 septembre 1611, pour aller à la rencontre de l'envoyé du roi, Bullion, et obtenir de lui une réponse concernant le cahier⁴⁹. Après la mort de son père, notre personnage devint gouverneur de Pons avant de devoir céder sa place en 1621, peut-être en raison d'un désaccord fiscal avec la population⁵⁰. Il avait en outre joué un rôle à Montauban pendant le siège de 1621, car son nom est cité parmi les compagnies du régiment du comte d'Orval⁵¹, ce qui souligne la légitimité de sa démarche quatre ans plus tard. Revendiquer ces charges, et de façon plus générale continuer de s'engager dans le parti est donc mis en scène comme une démarche naturelle dans le récit de La Case, puisqu'il s'agit d'une manière d'égaliser ses ancêtres, qui y avaient attaché leur nom et assis par ce biais leur influence dans la région.

De même, l'écriture du *Verbal* est une manière d'exposer son talent militaire et sa capacité à mobiliser des troupes⁵². Sous les yeux du lecteur se déroule un réseau d'influence régionale que, du fait de son retour à l'obéissance, le marquis n'a jamais pu activer. Il souligne ainsi qu'il estimait pouvoir « servir le party avec cent chevaux pour le moins et quelque Infanterie », auxquels s'ajoutaient les troupes qu'il pouvait mobiliser, ses « amis » qui pourraient lui fournir plus de deux cents cinquante chevaux et huit cents hommes de pied⁵³ » ; un peu plus loin, il juge que Rohan pouvait espérer convoquer « une armée de six ou sept mil hommes⁵⁴ », et qu'il lui conseillait de « pratiquer » dans la Guyenne, le Périgord et l'Agenais pour débaucher les meilleures personnes pour aller au combat⁵⁵. Du reste, il estime qu'il aurait pu être utile à Rohan, du fait de « l'intelligence qu'[il] pouvoit auoir tant en la Guienne que Xaintonge⁵⁶ ».

L'itinéraire du marquis au long des années 1610-1620 montre que la guerre civile, et en particulier le soulèvement de 1625, apparaissent à ses yeux non seulement comme une aubaine sociale, mais encore et surtout comme la continuation naturelle d'un engagement structurant l'honneur de sa famille depuis le XVI^e siècle. Pour autant, dégager ceci est déjà entrer dans la logique démonstrative d'un texte essentiellement pensé comme une mise en scène de l'honorabilité de La Case. La mise en avant d'un tel aspect est en effet assez étonnante et ambiguë : au moment où il écrit, la Case sait qu'il ne va rien obtenir de ce qu'il avait espéré de Rohan, et surtout il doit se défendre de l'accusation de rébellion. Si l'engagement militaire pour la Cause, incarné par le service de Rohan, était au début des années 1620 encore compatible avec l'idéologie du "devoir de révolte", le parti est désormais fermement condamné par le pouvoir. Ce n'est sans doute pas un hasard si le départ de La Case de Montauban suit de près l'arrêt du Parlement de Toulouse publié le 12 juin 1625 qui réitère la condamnation des soutiens de Rohan et ordonne la saisie des biens de tous ceux qui ont

⁴⁸ Bibliothèque Mazarine, ms. 2609, f° 333r° (assemblée générale de Grenoble-Nîmes, le 7 mai 1616).

⁴⁹ Bibliothèque Mazarine, ms. 2608, f° 187r°-v° (assemblée générale de Saumur, le 6 septembre 1611).

⁵⁰ Bibliothèque Mazarine, ms. 2612, f° 108r° (assemblée générale de La Rochelle, le 8 mai 1621) ; David Parker, *La Rochelle and the French Monarchy : Conflict and Order in Seventeenth-Century France*, Londres, Royal Historical Society, 1980, p. 109.

⁵¹ BNF, nouv. acq. fr. 7198, f° 8v°.

⁵² Brian Sandberg, *Warrior Pursuits, op. cit.*, pp. 164, 173-174 ; Sur la question de l'importance de la valeur militaire dans la culture nobiliaire, voir aussi Ellery Schalk, *L'Épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1998.

⁵³ BNF, ms. fr. 15823, f° 21v°.

⁵⁴ *Ibidem*, f° 29r°.

⁵⁵ *Ibidem*, f° 29v°.

⁵⁶ *Ibidem*, f° 26v°. Sur cette importance de la clientèle, voir Brian Sandberg, *Warrior Pursuits, op. cit.*, pp. 80-81.

quitté leurs terres depuis le mois de janvier pour le suivre⁵⁷. Cet arrêt, tout en classant définitivement le soulèvement du côté de crime de lèse-majesté, le rend contre-productif sur le plan social.

Ces références appuyées à la culture nobiliaire ou la critique larvée de la conception du patronage par Rohan ne sont donc pas le cœur de son apologie. En mettant en évidence les codes sociaux qui avaient guidé son entrée en révolte, la mise en scène de l'honorabilité de La Case sert plutôt à constituer une toile de fond, à bâtir un *ethos* de personnage noble destiné à emporter le lecteur sur un autre terrain. De même que ces codes l'avaient poussé à rejoindre Rohan, et, à travers lui, la rébellion menée par le parti, ils l'ont poussé à le quitter. Le souci du marquis de se présenter, dans tout le récit, comme un noble valeureux et fidèle aux codes de son ordre, crée un terreau sur lequel élaborer une réflexion politique qui redonne une juste place à son engagement.

JUSTIFIER ET CONSTRUIRE UN ENGAGEMENT POLITIQUE.

Alors qu'il avait été rejeté par les notables à son arrivée du fait de sa proximité de Rohan, La Case écrit qu'il a fini par gagner leur respect à l'aide de son « humeur esloigné de la violence » et son « intégrité » ; il souligne alors qu'il « [pouvoit] amener force gens [:] unanimement toute la Noblesse me vouloit obeir⁵⁸ ». En employant le terme « obeir », La Case inscrit de façon significative sa relation avec les élites montalbanaises au sein de l'enchaînement de dépendances qui structure de plus en plus la pensée politique et sociale au XVII^e siècle, qui pense l'obéissance comme une manière de situer tout individu dans une hiérarchie sociale reproduisant la relation qu'entretient tout chrétien avec Dieu⁵⁹. Si les Montalbanais obéissent à La Case, c'est qu'il incarne un pouvoir légitime, en défendant une action politique qui correspond à leur culture et qui rencontre leurs préoccupations. De l'itinéraire personnel de recherche de l'honneur, on passe donc à une autre dimension : La Case, en se mettant en scène comme un chef respectable et respecté de ceux qu'il voit comme des pairs, propose aussi, au cœur de ce que le pouvoir nomme une rébellion, un comportement politique juste, une manière juste de prendre les armes.

De même qu'elle justifiait son engagement militaire, la culture nobiliaire est une manière pour le marquis de légitimer *a posteriori* son acte, en alléguant son droit de conseil. Le recours à celui-ci découle de la conception du pouvoir partagé et se justifie par la volonté des nobles de défendre le Bien Public au nom de leur liberté face à toute influence délétère⁶⁰. À ce titre, la révolte de La Case est décrite comme étant le fruit de sa liberté foncière.

Or, alors que ce discours servait au XVI^e siècle à justifier la révolte, son emploi par La Case sert plutôt à la tempérer. Il affirme en effet que « [s'il se mesloit des affaires de la ville,] ce seroit pour y porter l'eau non pas le feu⁶¹ ». Au cours des années 1610 et jusqu'en 1622, le parti protestant avait essayé de tenir la dragée haute au roi et d'augmenter les droits des protestants dans le royaume ; La Case pense au contraire la base militaire protestante comme fragile. Il fait remarquer à Rohan « les inconueniens qu'il y auoit de porter ces affaires plus

⁵⁷ « Arrest de la Cour de Parlement de Thoulouse pour la saisie des biens des Rebelles Refformez », cité dans *Mercure François, ou, Suite de L'Histoire de Nostre Temps...*, t. 11, Paris, Jean et Estienne Richer, 1626, p. 753-755.

⁵⁸ BNF, ms. fr. 15823, f° 37v°.

⁵⁹ José María Imízcoz Buena, « Communauté, réseau social, élites. L'armature sociale de l'Ancien Régime », in Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu, *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Éditions, 1998, pp. 31-66 ; voir aussi Adrien Aracil, « Obéir et désobéir », *Encyclopédie pour une histoire nouvelle de l'Europe* [en ligne], 2016, mis en ligne le 14/02/2018, consulté le 01/07/2019, <https://ehne.fr/node/1211>.

⁶⁰ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte*, op. cit., pp. 300-312.

⁶¹ BNF, ms. fr. 15823, f° 46r°.

avant veu la repugnance qu'il trouuoit en sous les corps de ville de nos communautés⁶² », et blâme l'emploi d'un discours guerrier qui est loin d'être fédérateur au sein des cités protestantes, comme en témoigne la division forte que suscite la question de l'engagement militaire, chez toutes les catégories sociales et dans toutes les villes⁶³. Bien au contraire, à ses yeux, si Rohan décidait d'attaquer, il « [s'embarquerait] sans biscuit⁶⁴ » car il n'avait aucune certitude d'obtenir l'assentiment de l'ensemble de la population protestante. En outre, il met en garde contre le danger qu'une telle décision risquait de susciter, évoquant « la breche que la pertinacité de l'assemblee derniere de la Rochelle auoit fait a nos Eglises⁶⁵ ». Cette « pertinacité » désigne en fait la radicalité de l'assemblée, qui sur un prétexte de défense de la religion avait redonné libre cours aux théories sur le droit de résistance et encouragé les discours sur le pouvoir partagé. Le souvenir est encore fort, en particulier à Montauban qui avait souffert un siège, du rôle des discours qui, au nom des libertés naturelles et de la défense de la foi, enjoignaient les habitants de la ville à s'engager dans une lutte acharnée contre leur roi. En 1625, un tel rappel n'est pas anodin : à Montauban, le pasteur Bérauld, soutien de Rohan et ennemi de La Case, était toujours l'auteur de prêches enflammés légitimant la prise d'armes contre le roi⁶⁶. Aux yeux du marquis, la conduite de la révolte doit être retirée des mains des pasteurs qui emploient le discours du zèle religieux à mauvais escient, pour le confier aux notables et aux élites locales qui auraient une approche plus modérée. Ainsi, il conseille de profiter que peu de villes réformées se soient déclarées pour députer « en toute diligence tant du bas languedoc, Rouergue, Seuenes et Quercy, que Foix et Albigeois du dauphiné mesmes s'il se pouuoit des gens plus qualifiés et plains de probité tant de la noblesse que du Tiers Estat pour aller porter nos treshumbles remonstrances et supplications au Roy⁶⁷ ». Cela consiste à proposer ce qui est à ses yeux une assemblée idéale : un groupe de personnes éminentes, venues de toute la France huguenote, qui pourraient former un corps uni (donc sans représentants des pasteurs, qui feraient toujours courir le risque de recourir au zèle religieux comme argument politique) et représentatif des véritables intérêts des huguenots.

Dans ce cadre, le roi est présenté comme un partenaire de négociation, pas un ennemi : « le Roy et son Conseil feroient une forte consideration comm'il y auoit grande apparence sur cette forme de proceder que d'ailleurs c'estoit un moyen infaillible de nous reunir tous⁶⁸ ». C'est d'ailleurs l'occasion pour La Case de critiquer Soubise, qui passe à l'attaque au moment où le roi est affairé en Italie, alors que « tous les bons françois deuoient souhaiter la continuation » de ses desseins⁶⁹. Finalement, selon La Case, le seul prétexte qui pourrait conduire à un affermissement des positions du parti serait une menace des huguenots dans leur existence politique et sociale au sein du royaume. Au nom de la défense des lois naturelles, en alléguant la légitime défense contre une attaque du roi, la prise d'armes serait justifiée : « que si nous estions necessités de prendre les armes par un refus absolu de nos demandes cette procedure les iustifieroit tant dedans que dehors le Royaume ». Mais cette

⁶² *Ibidem*, f° 37r°.

⁶³ Ainsi, il essaie de mettre Rohan en garde contre « les diuisions de Montauban, Nismes et d'uzès estoient grandement a apprehender que nous auions eu nouuelles par un Ministre de Seuenes que led pais n'auoit pas grande enuie de se declarer, a cela s'adioustoit qu'il y auoit plus d'un mois que i'estois aud. Montauban cependant nul homme de condition depuis mon arriuee ne s'estoit ioint au party », *Ibidem*, f° 30v°.

⁶⁴ *Idem*.

⁶⁵ *Ibidem*, f° 36v°.

⁶⁶ Sur ce personnage, voir Hartmut Kretzer, « Remarques sur le droit de résistance des calvinistes français au début du XVII^e siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 123, 1977, pp. 54-75, et Pierre-Jean Souriac, « La prédication protestante dans un contexte de révolte contre le roi au temps de Louis XIII », dans Bruno Béthouart et Jean-François Galinier-Pallerola (dir.), *La Prédication dans l'histoire*, Boulogne, *Les Cahiers du Littoral*, vol. 16, 2017, pp. 115-132.

⁶⁷ BNF, ms. fr. 15823, f° 22r°.

⁶⁸ *Idem*.

⁶⁹ *Ibidem*, f° 20v°.

vision, qui consiste à n'engager les hostilités que « pour la deffensive⁷⁰ », est peut-être la moins avantageuse pour eux, puisqu'elle fait courir le risque d'une défaite : « [il fallait] qu[e Rohan] vit (*sic*) les moyens qu'il auoit de faire la guerre qu'il valloit mieux laisser les affaires en souffrance que d'empirer nostre condition⁷¹ ». La révolte huguenote légitime, si elle n'est pas explicitement congédiée, est renvoyée à un horizon de plus en plus lointain, en tout cas incompatible avec la situation de 1625.

L'un des ressorts centraux du projet d'écriture de *La Case* semble se trouver dans cette construction politique : à travers une lecture des événements alimentée par l'expérience politique néfaste du passé, *La Case* propose un modèle de révolte expurgé de ses défauts et des excès, et capable d'offrir ce qui à ses yeux manque au parti depuis l'avènement de Louis XIII : l'unité de ses membres et de leur politique. *La Case*, au moment de faire l'histoire de son propre cheminement vers la désobéissance, présente ainsi ce qui constitue à ses yeux la révolte idéale : une décision émanant d'un parti uni, libre de tout discours zélé et expurgé de ses éléments les plus radicaux, *ferme* dans ses revendications mais *prudent* dans ses procédés⁷², afin de faire valoir son droit à la révolte sans pour autant tomber dans le piège fatal de la désobéissance.

Compte tenu des conditions de rédaction du texte, il serait bien sûr naïf de le prendre pour argent comptant. Ce modèle séduisant n'est valable que par l'opposition qu'il établit avec le modèle politique incarné par Rohan, auquel il s'oppose en tous points. Là où les textes apologétiques ont pour but de défendre la légitimité d'une action, *La Case* donne ici à son engagement un sens qu'il n'a sans doute jamais eu dans la réalité. Mais c'est l'artificialité de cette création qui, à nos yeux, est intéressante : sa formulation relève d'un dialogue, entre révolte rêvée, dépeinte par *La Case*, et désobéissance imposée, problématique et scandaleuse, établie par Rohan. Le texte est pensé comme un échange : la perfection de l'itinéraire de *La Case* sert à qualifier le mouvement dangereux et désordonné dans lequel Rohan veut jeter la ville avec sa propre rébellion. Il ne s'agit donc pas seulement d'attaquer Rohan, mais, par la formulation de l'opposition, de proposer et de défendre rétrospectivement une révolte idéale (qui aurait pu être la sienne, et celle de tout le parti) en dévoilant, à la suite du discours royal, la désobéissance du rebelle.

DE LA REVOLTE REVEE AU RENVERSEMENT DU MONDE : LA DESOBEISSANCE DE ROHAN.

Rohan contrefacteur.

Comment *La Case* dépeint-il la rébellion telle qu'elle est pensée par Rohan ? Il en fait en premier lieu le fruit d'une manipulation. Alors que *La Case* conçoit son action en termes d'honneur (honneur de sa lignée, de son inclusion dans la société, dans le service du roi), il présente Rohan comme un personnage éminemment problématique, qui, au nom de ses intérêts propres, enfreint les lois du royaume et de la nature, en les déguisant et en les contrefaisant⁷³. Dans le récit de *La Case*, Rohan impose par manœuvre politique un monde imaginaire, où il aveugle les huguenots honnêtes et fait exister les conditions qui justifient une prise d'armes immédiate. Ainsi, dans la lettre du 25 février que *La Case* reçoit d'un des proches du duc, il est écrit qu'il doit « [se] rendre au premier de Mars a Montauban afin de

⁷⁰ *Ibidem*, f° 19v°.

⁷¹ *Ibidem*, f° 22r°.

⁷² Pour reprendre la distinction entre les « fermes » (ceux qui refusent toute compromission entre les huguenots et le pouvoir royal) et les « prudents » (qui sont prêts à négocier avec lui pour s'assurer de son soutien, au prix d'une soumission affichée à ses ordres) établie par Agrippa d'Aubigné après l'assemblée de Saumur en 1611 (voir Jean-Raymond Fanlo, « Introduction », in Agrippa d'Aubigné, *Écrits politiques* (éd. J.-R. Fanlo), *Œuvres complètes*, t. 2, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 66).

⁷³ Sur la notion de dissimulation et de manipulation dans la politique à l'âge baroque, voir Louis Marin, « Pour une théorie baroque de l'action politique. Lecture de G. Naudé », préface à Gabriel Naudé, *Considérations sur les coups d'État* (1639, éd. F. Marin et M.-O. Perulli), Paris, Éditions de Paris, 1988.

voir tous ensemble le moyen quil y a de faire quelque chose de bon si vous ny estés en ce temps la vous trouuerés l'affaire commencee, *periculum in mora*⁷⁴ ». Le terme choisi, en latin, est particulièrement éloquent, puisqu'il désigne, en droit, une situation d'urgence qui justifie le recours à la légitime défense ; selon La Case, le dessein de Rohan est de lui faire croire que la ville est déjà déclarée – alors qu'il n'en est rien – pour jouer sur les réflexes politico-militaires protestants et le pousser à entrer en désobéissance manifeste. Contrairement à La Case qui tente de corriger les erreurs du passé, Rohan s'appuierait sur les habitudes et les réflexes de révolte du parti protestant pour les pousser à entrer dans une sorte de jeu de rôle. Il est présenté comme mettant beaucoup de soin à bâtir une situation virtuelle destinée à hâter l'entrée en révolte de Montauban. Dans les trois mois où La Case est en ville, celui-ci rapporte que les consuls reçoivent deux fausses lettres qui les informent que La Rochelle est maintenant déclarée. Mais la manœuvre ne s'arrête pas là : le but serait de presser Montauban de se déclarer et d'envoyer un député choisi par Rohan à l'assemblée générale du Languedoc qu'il convoque à Castres pour le désigner général des Églises. Aux yeux de La Case, cette démarche constitue une parodie de l'organisation politique des Églises : alors que celle-ci avait été pensée comme une manière d'assurer l'unité des protestants et de les protéger en adoptant un système de décision horizontal, Rohan, par l'intrigue politique et des actions fondées sur le mensonge, en fait une machine à sa propre gloire, porte ouverte à la tyrannie. Ainsi, lorsque le corps de ville, « ne pouuant resister a cette violence », désigne comme député à Castres la personne choisie par Montbrun, Varissole, La Case n'hésite pas à comparer la manœuvre de Rohan à une usurpation de pouvoir, à l'image de celle réalisée par le pape : « c'est comme l'autre qui se nomme soy mesme *Ego sum Papa*, se peut rien voir de plus violent et de plus tyrannique⁷⁵. »

En se servant de la manœuvre politique pour contourner les privilèges des villes, réduisant toute forme d'opposition ou de contrepouvoir à néant, Rohan met en outre à bas toute la culture politique nobiliaire et civique. La Case le présente de façon presque caricaturale : lorsque Montbrun veut forcer la ville à se déclarer et que le corps de ville lui oppose l'ensemble des précautions qu'il souhaite prendre avant de se lancer dans l'aventure, jugeant « qu'autrement de les forcer ce seroit chose iniuste », « led de Montbrun repartit qu'il ne s'inqueroit point s'il estoit iuste ou iniuste puis que c'estoit la volonté de Monsieur de Rohan qu'il falloit passer par la⁷⁶ ».

Dévoiement du discours et renversement politique.

Pour parvenir à ses fins, Rohan s'appuie sur ce que La Case appelle la « Caballe zelee⁷⁷ », ceux qui mobilisent les arguments religieux en négligeant toute autre forme d'action politique qu'ils qualifient de compromission. Ils useraient à cet effet de façon immodérée du terme, très courant dans le langage politique huguenot des années 1620, d'*escambarlat*, mot occitan qui signifie « à califourchon » et par lequel les rohanistes désignaient les notables huguenots qui voulaient rester dans l'obéissance au roi⁷⁸. La Case rapporte par exemple qu'à la fin de son séjour, « on l'avait appelé traître scamberlat plus qu'il n'y a de pommes en Normandie⁷⁹ ». La Case se montre peu touché par ce terme infâmant, et il s'emploie à en démontrer l'inanité : il dit par exemple à Rohan en personne que « dans une ville comme cella la il estoit bien possible qu'il y pourroit auoit dix vingts et trente traistres, mais ie ne me

⁷⁴ BNF, ms. fr. 15823, f° 21v°.

⁷⁵ *Ibidem*, f° 34v°-35r°.

⁷⁶ *Ibidem*, f° 34r°-v°.

⁷⁷ *Ibidem*, f° 33r°.

⁷⁸ Sur ce terme, voir l'introduction de Philippe Chareyre à Anne de Rulman, *Chronique secrète de Nîmes et du Languedoc au XVII^e siècle* (vers 1626, éd. P. Chareyre), Nîmes, C. Lacour, 1990, pp. IX-X.

⁷⁹ BNF, ms. fr. 15823, f° 62v°.

pouuois persuader que trois ou quatre cens des habitants qui auoient si genereusement seruy et parmy lesquels il y auoit sept ou huict ministres fussent tous entachés de ce crime⁸⁰ ». La Case met du reste en scène son amitié et sa proximité avec les modérés. Parmi eux, on compte le pasteur Olier, dont il insiste sur le cheminement : d'abord soutien de Rohan dans la ville, Olier s'en éloigne dès la prise du Blavet⁸¹, et mène « predications et pratiques⁸² » pour dissuader Rohan de prendre les armes, ce qui lui vaut d'ailleurs de déclencher une émeute⁸³.

Mais ce n'est ni La Case, ni les notables que Rohan vise en employant ce terme : sa cible est le « menu peuple ». Pour contourner les corps de ville, La Case décrit l'usage que fait le duc de la puissance de la foule⁸⁴. D'après son récit, en trois mois, la ville ne connaît pas moins de cinq émeutes. Les consuls sont malmenés, et toute tentative de négociation avec la foule est infructueuse, car « leurs responces estoient a la pointe de leurs picques et halberdes⁸⁵ ». La Case oppose sa propre pratique politique, marquée par la raison et la modération, et celle de la foule ensauvagée, violente, qui n'obéit plus à aucune loi naturelle. Ainsi, alors qu'une lettre avait été envoyée par-dessus les murailles de la ville, contenant un faux billet prétendument adressé par le sieur Sublet aux troupes royales, l'accusant d'espionnage, La Case écrit que « iamais homme ne courut tant de risques d'estre mis en pieces sur la chaude par le peuple aussi estoit ce l'intention de ceux qui auoient supposé la lettre, on se saisit de tous ses papiers, on ouure tous les coffres, on visite par tout iusques dans la bourse et poches de Madame sa femme [et] il ne se parle plus que de le faire pendre le lendemain⁸⁶ ».

Sa description a pour but présenter la domination de la foule permise par Rohan comme un véritable système politique alternatif, qui abat celui qui est en place à Montauban. La troisième émeute, la plus longue et la plus difficile (Montbrun resta enfermé chez lui pendant une dizaine de jours, les consuls furent malmenés), voit la ville être mise sous la coupe d'Arlance, un crocheteur, et Billart, un petit costumier. Mais La Case s'applique à décrire leur domination comme un pouvoir, certes établi par la force, mais également doté d'institutions. Pour s'adresser à Montbrun, La Case écrit qu'il doit envoyer ses plaintes « par [le biais de] leurs organes aux directeurs⁸⁷ ». Il met alors le doigt sur le danger foncier de la révolte telle qu'elle est envisagée par Rohan : le renversement social total de tous les fondements, qu'ils soient politiques, sociaux, ou religieux. C'est un monde qui livre l'action politique du parti aux intérêts personnels de ceux qui n'en sont pas dignes : lors de l'émeute, un gentilhomme qui avait frappé un gantier deux jours plus tôt avait été menacé, au mépris de toute hiérarchie et donc de toute organisation sociale⁸⁸.

Dégradation sociale et politique.

Les signes d'un tel renversement se retrouvent dans la hiérarchie sociale, et se manifestent en particulier sur les membres de la noblesse montalbanaise. Une preuve en est que « [alors qu']il y auoit plus d'un mois qu'[il] estoi[t] aud. Montauban cependant nul homme de condition depuis [s]on arriuee ne s'estoit ioint au party⁸⁹ ». Ce refus des gens de bien de participer à la révolte, qui aurait dû être un signe de son aspect scandaleux, est plutôt

⁸⁰ *Ibidem*, f° 38r°.

⁸¹ *Ibidem*, f° 20v°.

⁸² *Ibidem*, f° 21v°.

⁸³ Jean-Bernard Mary-Lafon, *Histoire d'une ville protestante*, Paris, Amyot, 1862, p. 177.

⁸⁴ Cette question a été étudiée pour Castres par Jean-François Bouyssou, « La composition sociale des révoltes de Rohan à Castres », *Revue du Tarn*, n° 58, juin 1970, p. 145-167.

⁸⁵ BNF, ms. fr. 15823, f° 48r°.

⁸⁶ *Ibidem*, f° 55r°.

⁸⁷ *Ibidem*, f° 51v°.

⁸⁸ *Ibidem*, f° 49r°.

⁸⁹ *Ibidem*, f° 30v°.

présenté comme l'occasion, pour les proches de Rohan, d'inverser l'ordre social. Ainsi, Saint-André de Montbrun, qui est un cadet de famille, ne doit sa position à la défection de son père et de ses deux frères aînés, qui laissent le parti de Rohan en 1625⁹⁰. Aux yeux de La Case, cela explique sa soumission profonde au duc, dont il apparaît comme la créature. L'ambition de Montbrun de s'élever trop vite au-dessus de la place qui lui est assignée par sa naissance est alors tout aussi blâmable que le peu de cas qu'il fait de sa réputation : le duc, en le laissant entacher à ce point l'honneur de son nom (La Case écrit que Rohan, « le jugeant instrument propre à cause de son peu d'expérience et capable d'exercer toutes ces violences et passions ne sachant le tort qu'il faisoit à son honneur⁹¹ »), commet un crime à l'égard du second ordre, en dégradant le service de la noblesse qui est alors assimilé à une soumission totale. Cela explique l'insistance de La Case, dans son récit, à faire référence à cette identité nobiliaire qui, malgré les menées de Rohan, ne serait pas morte à Montauban. Ainsi, après s'être échappé une première fois, La Case revient à Montauban et aurait été accueilli à son passage sur le pont par tous les gens de qualité de la ville. Il redit plusieurs fois l'amour qu'il porte à la cité et à ses amis sur place, dans des termes hyperboliques : il parle ainsi des « srs de Tiercy et Sabouerey que jaimois comme ma propre vie et ausquels i'eusse confié mon ame⁹² ».

Le renversement, enfin, est patent en matière religieuse. La Case décrit les soutiens de Rohan, malgré leur attachement affiché à la Cause, comme des hypocrites. Montbrun est dépeint comme un ignorant des règles religieuses, refusant même de faire le jeûne décrété pour la protection des Églises en juin 1625. Mais, pour La Case, le fait de laisser la porte ouverte aux discours de radicalité est moins le signe d'un attachement à la foi que celui d'une mise à distance de celle-ci. Ainsi, Terreins, soutien de Rohan dans la ville, « maintint que Jesus Christ ne fit iamais une plus speciale et prompte grace qu'au bon larron et pretend en cette qualité luy debattre la preference en paradis⁹³ ». Assurément, une telle parole doit être lue avec humour. Mais elle est aussi grinçante, dans la mesure où s'exprimer ainsi suppose qu'il est permis à un soldat de faire une interprétation déformée, mais aussi moqueuse et potentiellement caustique de l'Évangile sans rencontrer d'opposition.

Mais c'est toujours dans leur résonance politique que ces questions intéressent le plus La Case. Lorsque Rohan écrit à Montauban, le 21 mai 1625, que les pasteurs qui prêchent contre l'union des Églises doivent être empêchés de s'exprimer, ce sont aux yeux de La Case « actions plustost dignes des Canibales que des Chrestiens⁹⁴ ». En agissant de la sorte, Rohan détruit les fondements même de ce pour quoi il se bat : une religion libre, qui s'est définie en opposition aux dogmes et aux règles venues d'une autorité centralisée. Son comportement à l'égard de la religion est également la marque de l'oubli par Rohan du premier enjeu des prises d'armes, c'est-à-dire l'ancrage dans l'espace et dans le temps de la présence protestante en France⁹⁵. Au moment d'évoquer la prise de pouvoir, dans les villes acquises à Rohan, par des membres du vil peuple, La Case écrit : « C'est le bon ordre que Mr de Rohan a estably dans nos villes ie dis nostres parce que le Roy nous les laisse pour nos seuretés⁹⁶ ». Un tel rappel est significatif : les places de sûreté, pièces centrales de l'appareil politico-militaire huguenot, sont aussi des conquêtes fragiles : il y a donc de fortes chances que le roi ne permette plus aux huguenots de les conserver en cas de défaite du parti. Tout au service de

⁹⁰ Henri de Rohan, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 254.

⁹¹ BNF, ms. fr. 15823, f° 34r°.

⁹² *Ibidem*, f° 43r°.

⁹³ *Ibidem*, f° 61v°.

⁹⁴ *Ibidem*, f° 61r°.

⁹⁵ Marie-Madeleine Fragonard, « La liberté de conscience chez Du Plessis-Mornay (1576-1598) », in Hans R. Guggisberg, Frank Lestringant et Jean-Claude Margolin (dir.), *La Liberté de conscience (xvi^e – xvii^e siècles)*, Actes du colloque de Mulhouse et de Bâle (1989), Genève, Droz, 1991, pp. 135-152.

⁹⁶ BNF, ms. fr. 15823, f° 47v°.

son intérêt personnel et de sa passion de la gloire, Rohan semble agir de la façon la plus contre-productive qui soit : en mettant à bas le système politique huguenot.

Par son récit de ses actions, La Case donne au *Verbal* une valeur qui dépasse la dimension apologétique : cette action d'écriture joue un rôle de restauration d'un ordre que, au moment de la rédaction, Montauban n'a pas encore retrouvé. Face à cette inversion générale des valeurs, le récit de La Case est une manière de préserver les habitants de la ville des péchés de quelques-uns. C'est la raison pour laquelle le texte est saturé de références à un engagement nobiliaire juste, sur le plan religieux, politique, juridique et moral qui ont pour but de présenter une opposition à l'ordre dégradé que propose Rohan. Par l'écriture, La Case rétablit, mais aussi propose une bonne relation d'obéissance : au lieu d'être soumis à une foule sauvage et à des nobles ambitieux et passionnés, les vrais Montalbanais le sont librement à un homme de bien, obéissant aux lois de la nature, à Dieu et au roi, c'est-à-dire La Case lui-même. L'écriture est avant tout comprise comme un outil de substitution, celle de la rébellion rêvée de La Case, modérée, juste et fidèle à son roi et aux valeurs de son groupe, à la rébellion imposée par Rohan, désobéissance aux lois du roi, de la nature, et de Dieu.

Après 1625, La Case disparaît quasiment des sources. Il semble toutefois que sa stratégie de soumission au pouvoir royal, et en particulier son rapprochement avec Galland, ait été payante, car son nom apparaît dans la liste des consuls qui, à l'aube du troisième soulèvement de Rohan en 1627, promettent de garder Montauban fidèle au roi⁹⁷. Prendre l'apologie de La Case pour argent comptant serait assurément imprudent, en grande partie parce que celui-ci se défend à un moment où il se trouve dans une position marginale au sein du parti, comme le montre son éviction pour des raisons peu claires du gouvernement de Pons en 1621. Du reste, l'absence de mention de La Case dans les sources rohanistes, ou dans d'autres sources touchant à l'histoire de Montauban au cours de la période⁹⁸, invitent à fortement relativiser l'importance que le marquis se donne dans la politique de la ville. Mais les conclusions que l'on peut tirer de l'étude de ce document dépassent la stratégie personnelle de La Case. Son *Verbal* témoigne en effet des tâtonnements des huguenots dans leur interrogation sur le rapport à entretenir avec le roi ; ainsi, même si La Case revendique la culture du devoir de révolte et propose un modèle de bonne révolte huguenote, il renvoie cette dernière à un horizon de plus en plus lointain et abstrait, tout en assimilant l'action politique protestante partisane à une transgression scandaleuse.

En France, les années 1620 sont celles du basculement des populations réformées dans une situation de mise en domination⁹⁹. Les pratiques qui permettent aux populations européennes de négocier leur obéissance au souverain, à l'image des institutions locales qui permettent aux acteurs de tirer leur avantage face aux ordres royaux dans les coutumes et la

⁹⁷ Bibliothèque Mazarine, ms. 2600, « Declaration de ceux de la ville de Montauban De voulloir Demeurer en la fidelite quilz doibuent au Roy Detestant linuasion des Anglois et la prise des Armes De Monsieur de Rohan [du 12 octobre 1627] », f° 96r°-100r°, ici f° 100r°.

⁹⁸ Par exemple dans l'histoire d'Henry Le Bret, *Histoire de la ville de Montauban, divisée en deux livres, dont le premier contient plusieurs matières curieuses, et le second, un sommaire de toutes les guerres de la religion*, Montauban, Samuel Dubois, 1668.

⁹⁹ Voir Adrien Aracil, « Dominer les huguenots. Politique, domination monarchique et mise en minorité dans la France du premier XVII^e siècle (1610-1629) », in David Chaunu et Séverin Duc (dir.), *La Domination comme expérience européenne et américaine*, op. cit., pp. 239-251, ici pp. 247-251. Sur les liens entre le pouvoir politique et la contrainte religieuse, voir Thomas Lienhard et Isabelle Poutrin (dir.), *Pouvoir politique et conversion religieuse. 1. Normes et mots*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, 2017.

marqueterie de droits locaux¹⁰⁰, ou des pratiques de discours qui mettent à distance et modalisent le pouvoir des élites¹⁰¹, ont tendance à être déniées aux protestants qui sont de plus en plus assimilés à des rebelles¹⁰². Cette restriction s'accompagne de l'élaboration, par le monarque, d'un discours visant à définir une pureté du corps politique qui aurait dès lors vocation à être purgé de ceux qui sont définis comme des corps étrangers mettant en péril l'unité du corps social. Christian Jouhaud, dans son analyse des entrées royales à La Rochelle qui ont pour but de commémorer la victoire royale lors du grand siège, a par exemple montré que les protestants de la ville sont symboliquement privés de toute parole pendant la cérémonie, sauf pour pleurer leurs péchés et pour demander la miséricorde du roi¹⁰³. Or le *Verbal* de La Case montre que cette confusion entre révolte protestante et rébellion n'est pas arrivée d'en haut, par la construction d'un discours idéologique téléguidé par un État absolutiste naissant qu'incarnerait un Richelieu. Pour défendre les bons huguenots, une figure comme La Case doit dépeindre les mauvais. La révolte politique, capitalisée par Rohan, n'est alors plus en mesure de correspondre aux idéaux politiques des réformés. Il importe, pour les bons protestants, de se distancer de la pratique du duc, en produisant un système de discours qui la discrédite, et qui suppose de témoigner désormais de la supériorité de l'attachement au roi plutôt qu'à un comportement aventureux susceptible d'aggraver leur situation. Reconnaissance d'une obéissance au roi nécessaire et d'une faiblesse, celle d'appartenir à un groupe qui peut tomber dans une action armée problématique, le récit de La Case contribue ainsi à illustrer la façon dont la politique huguenote va se fondre, mais aussi et surtout, se dissoudre, dans le discours en germe du pouvoir absolu¹⁰⁴.

Adrien Aracil
Sorbonne Université, Centre Roland-Mousnier (UMR 8596)

¹⁰⁰ Ruth McKay, *The Limits of Royal Authority. Resistance and Obedience in Seventeenth-Century Castile*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

¹⁰¹ Michael Braddick, « Réflexions sur l'État en Angleterre (XVIe-XVIIe siècles) », *Histoire, Économie & Société*, 2005/1, pp. 29-50, ici pp. 43-45 ; *id.*, « Face, légitimité et identité partisane dans la négociation du pouvoir de l'État en Angleterre (1558-1660) », in Héloïse Hermant (dir.), *Le Pouvoir contourné, op. cit.*, pp. 193-221.

¹⁰² Par exemple, les protestants ne peuvent plus convoquer d'assemblée politique après 1622 et perdent progressivement leurs places de sûreté ; les synodes locaux font l'objet d'une surveillance beaucoup plus ferme, à travers la délégation de commissaires royaux. Voir par exemple Bibliothèque Mazarine, ms. 2614, « Procès verbal du Bailly de Baugency commis par le Roy pour assister au Sinode provincial tenu a chastillon sur loing 1627 », f° 103r°-122v°.

¹⁰³ Christian Jouhaud, *La Main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991, pp. 135-139.

¹⁰⁴ Cet article est la reprise d'une intervention prononcée le 2 novembre 2017 lors du colloque international « mobilités et itinéraires rebelles II », organisé à Florence par Gregorio Salinero, Bertrand Haan, Radu Paun et Bertrand Van Ruymbeke. Je voudrais remercier les organisateurs et les participants pour leurs remarques. Je remercie également Isabelle Poutrin pour ses conseils, ainsi que Séverin Duc pour ses indications bibliographiques.

Résumé :

Le *Verbal du marquis de La Case sur les troubles et mouvements de Montauban en 1625*, qui relate les trois mois passés par Jean-Jacques de Pons de La Case à Montauban, au service du duc de Rohan, document manuscrit dont le détail du propos n'a jamais été étudié, fixe la scission qui s'opère dans la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle, en particulier au sein du parti huguenot. Il montre que le deuxième soulèvement protestant dans la France des années 1620, mené sous la conduite de Rohan entre 1625 et 1626, joue à plus d'un titre un rôle charnière. Il accélère le passage entre une logique d'alliance encore marquée par le féodalisme, reposant sur le clientélisme et la culture du devoir de révolte, à une logique politicienne, où le discours est au service de la volonté des acteurs politiques et où manipulations et contrefaçons sont de mise. Le document sur lequel porte cet article illustre la dichotomie entre deux conceptions de l'action politique partisane. Il montre aussi les difficultés nouvelles engendrées par ce basculement : en mettant en opposition ses propres motivations, constituant ainsi une forme de rébellion rêvée, juste et conforme aux valeurs de la noblesse, et la rébellion imposée par Rohan, transgressive, brutale et désordonnée, La Case contribue à expliquer les mutations de la politique protestante, pour laquelle l'obéissance au roi devient non plus un témoignage de reconnaissance, mais un fondement de l'existence juridique et politique des huguenots. En mettant en scène et en justifiant sa soumission au roi, il contribue ainsi à montrer la façon dont la politique huguenote va se fondre, voire se dissoudre, dans le discours en germe du pouvoir absolu.

Premier XVII^e siècle – France – Montauban – histoire du protestantisme politique – guerres de Rohan (1621-1629) – désobéissance, révolte.

This paper would like to study a manuscript source which has never been thoroughly analyzed, The *Verbal du marquis de La Case sur les troubles et mouvements de Montauban en 1625*. It tells the three months during which Jean-Jacques de Pons de La Case acts as a relay of the chief of the *parti Huguenot* during the 1620s, the duke Henri de Rohan, in Montauban. As many cities of the Huguenot crescent, despite its decisive importance in the protestant military network, Montauban is reluctant to follow Rohan. La Case tells a detailed story of the political practices which led the city to declare itself, and shows a dark version of the engagement of his former patron. He thus emphasizes the scission at work in Early-Seventeenth Century French political thought, especially among the members of the *parti huguenot*. The second protestant uprising of the 1620s, led by Rohan in 1625-1626, works as a landmark in many ways. Launched without the consent of a general assembly, it announces the divisions of the party, which led it to its downfall at the end of the next uprising, in 1627-1629. It is because of this division that Rohan has to deploy a network of clients in the reformed towns to assure their fidelity, often by using political practices to reach his goals, which doesn't go without heavy critics. It accelerates the transition, which is crucial in the understanding of political history of Early-Seventeenth Century France, between a culture of fidelity based on feudalism and duty of revolt, and a politician logic in which the discourse is used as a way to manipulate and deceive political actors. The document this paper wants to analyze illustrates a dichotomy between two conceptions of partisan political action ; it also focuses on the new difficulties caused by this cultural shift. Indeed, La Case sets an opposition between his own revolt, based on justice and nobiliary values, and broadly fantasized, and the rebellion imposed by Rohan, ruthless, disorganized and subversive. La Case thus crystalizes a transition in French protestant politics, which progressively abandons the culture of military revolt, and no longer considers obedience to the king as a mere consequence of their appreciation, but rather as the foundation of their political and legal existence. By setting and justifying his own submission to the king, La Case shows the way Huguenot politics are now merging, or rather dissolving, in the emerging thought of absolute power.

Early-Seventeenth Century – France – Montauban – history of protestant politics – Rohan wars (1621-1629) – disobedience, revolt.